Canadian Centre for Occupational Health and Safety

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

COMMENT FAIRE UNE INSPECTION EFFICACE DES LIEUX DE TRAVAIL

P89 - 5F

COMMENT FAIRE UNE INSPECTION EFFICACE DES LIEUX DE TRAVAIL

Kevin A Stewart

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Mars 1989

CCOHS-CCHST

90-01137/

COMMENT FAIRE UNE INSPECTION EFFICACE DES LIEUX DE TRAVAIL

Chaque document produit par le CCHST est soumis à une série de révisions. Dans le cadre de ce processus de révision, on demande à des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs d'examiner les versions préliminaires des documents du CCHST et de juger de leur exactitude sur le plan technique et de leur lisibilité pour l'usager.

Le CCHST s'efforce de s'assurer que l'information qu'il distribue est exacte et exhaustive. Cependant, il est entendu qu'il ne se porte pas garant que ladite information est exacte et exhaustive et il ne sera tenu responsable d'aucun dommage ni d'aucune perte subis par suite de l'utilisation d'une information inexacte ou incomplète.

Pour disséminer le plus largement possible l'information en matière d'hygiène et de sécurité au travail, le CCHST invite les usagers à copier et distribuer ses publications. Le CCHST demande aux usagers de l'informer du nombre d'exemplaires distribués de cette manière : s'adresser au Service des demandes de renseignements. Il se peut que les usagers désirent communiquer avec le CCHST pour demander le texte sous forme électronique ou du papier pour la reproduction.

Si on ne reproduit que des extraits, le CCHST demande, et apprécie, que la source soit indiquée.

This publication is available in English under the title *Effective Workplace Inspections*.

NUMÉRO DU CCHST P89-5F
ISBN 0-660-92656-3
NUMÉRO DE CATALOGUE MAS CC273-2/89-5F

Date de publication : 1989

---

250 rue Main est
Hamilton Ontario
L8N 1H6
416-572-2981
Téléfax 416-572-2206
Télex 061-8532

CCOHS-CCHST

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	1
2.	BUTS DES INSPECTIONS	1
3.	PLANIFICATION DES INSPECTIONS	1
	Aspects à examiner	1
	Éléments du lieu de travail	2
	Types de dangers	3
	Renseignements nécessaires	3
	Qualités des membres du comité	5
	Calendriers des inspections	5
4.	DÉROULEMENT DES INSPECTIONS	6
	Participation du superviseur	6
	Remarques	7
	Principes des inspections	8
5.	RÉDACTION DU RAPPORT	9
6.	SUIVI/SURVEILLANCE	10
7.	CONCLUSION	10
	ANNEXE A - Modèle de plan d'étage	11
	ANNEXE B - Listes de vérification	12
	ANNEXE C - Sommaire des renseignements nécessaires	27
	ANNEXE D - Rapport d'inspection du lieu de travail	28
	LECTURES SUPPLÉMENTAIRES	29

CCOHS-CCHST

1. INTRODUCTION

Les inspections des lieux de travail aident à prévenir les blessures et les maladies. Grâce à un examen critique des lieux de travail, les inspections permettent de repérer et de signaler les dangers et de recommander les mesures correctives qui s'imposent.

Cette publication vise à aider les comités paritaires de santé et de sécurité au travail à planifier et à effectuer les inspections, à établir les rapports d'inspection et à assurer le suivi. Les propositions présentées dans ce document peuvent faciliter les inspections prévues dans le cadre global du progamme de santé et de sécurité au travail.

2. BUTS DES INSPECTIONS

Les inspections étant un élément essentiel du programme de santé et de sécurité, les membres du comité vérifient le lieu de travail dans le but :

- d'écouter les préoccupations des travailleurs et des superviseurs,
- de mieux comprendre la nature des travaux et des fonctions,
- de repérer les dangers existants et possibles,
- de déterminer les causes des dangers,
- de surveiller l'application des mesures de contrôle (équipement de protection individuelle, mesures techniques, lignes directrices, méthodes),
- de recommander des mesures correctives.

3. PLANIFICATION DES INSPECTIONS

La planification est essentielle à l'efficacité d'une inspection. Il incombe aux travailleurs et à la direction de déceler les conditions de travail dangereuses. À cette fin, les deux parties doivent jouer un rôle actif au sein de l'équipe d'inspection.

Aspects à examiner

Une méthode d'inspection efficace permet de déceler tous les genres de danger. Chaque inspection doit trouver une réponse aux questions **qui, quoi, où, quand** et **comment.**

Faites particulièrement attention aux aspects les plus susceptibles de donner lieu à des conditions dangereuses et insalubres à cause du stress, de l'usure, de l'impact, des vibrations, de la chaleur, de la corrosion, d'une réaction chimique ou d'une mauvaise utilisation. Dans le cas d'une machine particulière, les éléments critiques comprennent le point d'opération, les parties mobiles et les accessoires.

Aucun lieu de travail n'est complètement sans danger. Inspectez chaque fois tous les lieux de travail d'un établissement, y compris les endroits qui ne servent habituellement pas de lieu de travail comme les stationnements, les aires de repos, les espaces d'entreposage et les vestiaires.

Différentes équipes d'inspection peuvent avoir des responsabilités distinctes. On peut procéder de deux façons :

- Chaque équipe inspecte une zone distincte comme les cours, les entrepôts, les aires d'entretien, les bureaux et les chaînes de montage.
- Chaque équipe vérifie une catégorie distincte d'éléments comme les outils, les immeubles, les services publics, les matériaux et l'équipement mobile.

Le comité choisit la méthode en fonction de ce qu'il cherche : rapports de danger relatif aux aires du lieu de travail ou aux catégories de danger. Il peut être utile d'alterner les deux méthodes tous les mois.

Éléments du lieu de travail

Pour effectuer une inspection efficace, examinez tous les éléments du lieu de travail :

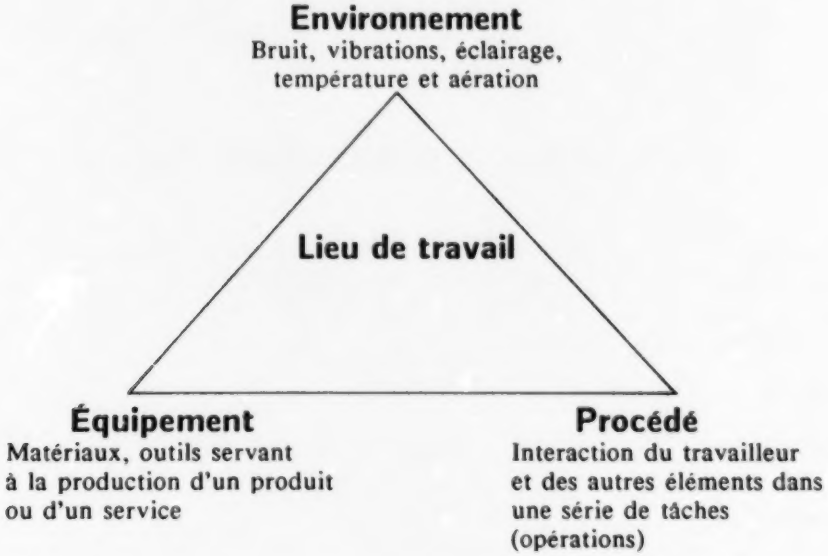

Types de dangers

Il existe quatre types de risques professionnels :

- Les risques biologiques causés par des organismes comme les virus, les bactéries, les champignons et les parasites.
- Les risques chimiques causés par un solide, un liquide, des vapeurs, un gaz, des poussières, de la fumée ou des aérosols.
- Les risques liés à l'ergonomie et causés par les contraintes anatomiques, physiologiques et psychologiques imposées au travailleur comme les problèmes liés à l'éclairage, à la conception du matériel et au rythme de production.
- Les risques physiques causés par le bruit, les vibrations, l'énergie, les conditions atmosphériques, la chaleur, le froid, l'électricité, le rayonnement et la pression.

Renseignements nécessaires

Diagramme de la zone

Utilisez le plan d'ensemble de l'usine ou les plans d'étage pour vous aider à dresser un diagramme. Partagez le lieu de travail en secteurs d'après le procédé. Visualisez les activités et déterminez l'emplacement de la machinerie, de l'équipement et des matériaux. Indiquez le déplacement du matériel et des travailleurs et l'emplacement des conduites d'air, des ailes, des escaliers, des avertisseurs d'incendie et des sorties de secours. On trouvera à l'annexe A un exemple de diagramme.

Si la zone est grande, faites plusieurs diagrammes simples. Concentrez-vous sur des types particuliers de dangers dans la zone. Si les substances chimiques sont la principale source de préoccupation, veillez à ce que les diagrammes mettent l'accent sur cet aspect. Procédez de la même façon pour les autres sources de danger comme le bruit et l'éclairage.

Expliquez les éléments du diagramme dans une légende. Décrivez les étapes de chaque opération. Soumettez votre diagramme aux commentaires du travailleur et du superviseur : ces personnes connaissent la zone mieux que quiconque.

Inventaire du matériel

Familiarisez-vous avec le genre de machinerie ou d'équipement utilisé. Révisez les feuilles de données sur la sécurité technique comme les INFOGRAMS SÉCURITÉ du CCHST et les manuels de sécurité fournis par les fabricants. Lisez les dossiers sur la zone de travail pour connaître les risques de blessure et de maladie que comporte le matériel.

Inventaire des substances chimiques

Déterminez la nature des substances chimiques utilisées dans le lieu de travail et s'il existe des fiches techniques sur la sécurité des substances. Veillez à ce que les sources existantes et possibles d'exposition aux substances chimiques soient bien contrôlées et à ce que tous les travailleurs aient reçu une formation concernant la manipulation des substances chimiques. Vérifiez si les étiquettes de toutes les substances chimiques contiennent des renseignements pertinents concernant, par exemple, la manipulation, l'entreposage et l'élimination, conformément aux dispositions du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).

Listes de vérification

La liste de vérification permet de préciser les responsabilités d'inspection, de contrôler les activités de l'inspection et de les consigner. La liste de vérification permet d'enregistrer sur le champ les résultats et les commentaires. Cependant, soignez prudent. Veillez à ce que les inspecteurs ne se concentrent pas sur les détails à noter à un point tel qu'ils en oublient les autres conditions dangereuses. N'utilisez les listes de vérification que comme outil de base. Voir le modèle de listes de vérification à l'annexe B.

Rapports

Les dossiers d'inspection sont importants. Les rapports antérieurs montrent ce qui a été décelé. Ils indiquent aussi les points sur lesquels l'équipe d'inspection s'est concentrée et les secteurs qu'elle n'a pas inspectés. Le rapport d'inspection peut attirer l'attention sur les dangers possibles. Cependant, il ne faut pas tout simplement répéter les inspections précédentes ni copier les rapports antérieurs. Utilisez le rapport d'inspection pour déterminer si les recommandations antérieures ont été appliquées.

Voici une description des trois genres d'inspection non effectués par le comité :

- inspection courante
- inspection préalable aux opérations
- inspection périodique

Les inspections **courantes** sont effectuées par les superviseurs et les travailleurs dans le cadre de leurs responsabilités. Ces personnes relèvent les conditions dangereuses, les corrigent immédiatement ou les signalent en vue d'une mesure corrective. La fréquence de ces inspections varie en fonction du degré et des conditions de l'utilisation du matériel. Grâce aux vérifications quotidiennes, les usagers veillent à ce que le matériel corresponde aux conditions minimales de sécurité.

Les vérifications **préalables aux opérations** comprennent des inspections du matériel ou des procédés nouveaux ou modifiés. Souvent, ces vérifications sont effectuées après la fermeture du lieu de travail.

Les inspections **périodiques** sont des inspections régulières et planifiées des principales pièces d'un élément d'équipement ou d'un système présentant un risque élevé d'accident ou de blessure grave; ces inspections font souvent partie d'un programme d'entretien régulier ou préventif ou d'un programme de contrôle des risques. Selon la loi, certains types d'équipement comme les élévateurs, les chaudières, les réservoirs sous pression et les extincteurs d'incendie doivent être inspectés périodiquement, à intervalles réguliers.

Les rapports d'accident sont de bonnes sources d'information. Cependant, il est risqué de trop s'y fier. L'inspection peut se concentrer sur la zone de l'accident au détriment des autres zones. L'accent doit porter sur la prévention.

L'annexe C donne un sommaire des renseignements nécessaires.

Qualités des membres du comité

Voici quelles sont les qualités des membres du comité :

- être au courant des blessures et des maladies déjà survenues dans le lieu de travail
- connaître les dangers, les normes, les règlements, l'équipement de protection individuelle et les procédés qui s'appliquent à la zone
- posséder les compétences nécessaires pour évaluer les situations qui nécessitent des mesures correctives
- posséder une formation en matière d'inspection et de gestion de personnel et de situations
- connaître les opérations, l'acheminement du travail, les systèmes et les produits de l'organisme
- avoir les attitudes et l'influence nécessaires pour amener des améliorations

Calendriers des inspections

Personne ne peut prévoir le temps que prendra l'inspection. Tout dépend de ce que l'on constate, du nombre de questions à poser et de la taille et de la complexité du lieu de travail. On peut évaluer la durée après avoir établi une base. Les inspections sont inefficaces lorsque le temps alloué ne permet qu'un coup d'oeil hâtif aux problèmes les plus évidents.

Prenez en considération les postes de travail et les changements comme les matériaux, l'équipement ou les procédés nouveaux. Examinez le calendrier des inspections effectuées par des personnes autres que le comité.

Les calendriers permettent de vérifier si le nombre d'inspections est suffisant pour assurer la sécurité du lieu de travail. Le calendrier recommandé par le comité doit indiquer :

- à quel moment inspecter chaque zone ou chaque élément dans le lieu de travail,
- qui exécute l'inspection,
- le degré de précision de chaque inspection.

Pour décider du nombre d'inspections nécessaires, de leur durée et de leur fréquence, tenez compte des aspects suivants :

- nombre et importance des différentes activités de travail
- genre d'équipement et de procédés de travail : il faudra peut-être inspecter plus régulièrement ceux qui comportent des dangers
- nombre de périodes de travail; l'activité de chaque poste peut varier
- l'équipement ou les procédés nouveaux qui nécessitent des inspections spéciales avant la mise en marche

4. DÉROULEMENT DES INSPECTIONS

Effectuez des inspections aussi souvent que le comité tient des réunions régulières. Ne faites pas d'inspection immédiatement avant une réunion du comité. Prévoyez un délai d'au moins une semaine entre l'inspection et la réunion pour que l'on puisse éliminer les dangers et donner au comité de santé et de sécurité la possibilité de se concentrer sur les problèmes qui nécessitent des mesures plus poussées.

Avant de commencer l'inspection, discutez de l'itinéraire prévu. Révisez la marche à suivre des membres de l'équipe d'inspection, ainsi que ce qu'ils doivent vérifier. (Par exemple, durant l'inspection, parlez-vous avant d'entrer dans des aires bruyantes; ainsi, vous n'aurez pas à faire des signes avec les mains, à crier et à utiliser d'autres méthodes de communication inefficaces.)

Le comité ne peut pas procéder à une inspection en groupe. Les membres devraient avoir une planchette ou un carnet de notes et les listes de vérification concernant les secteurs ou les éléments qu'ils inspectent. De plus, ils devraient pouvoir procéder à leur propre rythme. Pendant l'inspection, portez l'équipement de protection individuelle. Si vous ne disposez pas de cet équipement, ne pénétrez pas dans le secteur et notez cette lacune dans le rapport. Revenez inspecter le secteur lorsque vous aurez l'équipement nécessaire.

Les ingénieurs, les préposés à l'entretien et d'autres spécialistes doivent être disponibles pour fournir des renseignements sur l'équipement spécial ou les procédés. Le comité de santé et de sécurité peut inviter des hygiénistes du travail, des spécialistes syndicaux de la santé et de la sécurité ou les directeurs du lieu de travail à se joindre à l'équipe d'inspection pour aider à examiner certains aspects d'un secteur de travail.

Participation du superviseur

Il incombe aux superviseurs de prévenir les situations qui peuvent être cause d'accidents. L'inspection est l'une des meilleures méthodes de prévention des accidents. L'avantage qu'ont les superviseurs concernant les inspections de sécurité, c'est de connaître les travailleurs, l'équipement et l'environnement. Cependant, cette connaissance est aussi un inconvénient car elle peut nuire à leur objectivité.

Avant d'inspecter un service ou un secteur, le comité devrait communiquer avec le superviseur responsable. Cette personne possède des renseignements importants et elle devrait accompagner l'équipe d'inspection, sans toutefois agir à titre de guide. L'équipe d'inspection doit rester indépendante et faire des observations impartiales.

Si le superviseur n'accompagne pas l'équipe d'inspection, consultez-le avant de quitter les lieux. Discutez de chaque recommandation avec lui et signalez-lui même les problèmes mineurs qu'il pourra corriger immédiatement. Notez les mesures correctives sur le rapport pour vous rappeler de vérifier la situation lors de la prochaine inspection.

Même si le rapport peut être interprété par un superviseur comme une critique, les membres du comité ne peuvent négliger de signaler les dangers. Les inspections servent à faire ressortir les faits et non les fautes. Soyez objectif et adoptez une attitude ferme, amicale et juste.

Un travailleur ou un superviseur peuvent demander aux membres du comité de recommander l'achat de nouveau matériel et la modification de la charge de travail et des fonctions. Notez les recommandations qui concernent la santé et la sécurité des travailleurs et envisagez de les inclure dans le rapport. Évitez de faire aux travailleurs ou aux superviseurs des promesses que l'on ne pourra pas tenir.

Si un membre de l'équipe d'inspection constate qu'une personne semble travailler de façon dangereuse, demandez au superviseur de l'interrompre. Demandez au travailleur et au superviseur pourquoi la tâche est exécutée de cette façon et s'il y a d'autres façons de procéder. Le travailleur procède peut-être comme le lui a indiqué son superviseur et il peut être sur la défensive. Il se peut aussi que le membre de l'équipe d'inspection se soit trompé. Il incombe au superviseur d'exiger la conformité aux règlements du lieu de travail et au membre de l'équipe d'inspection, d'inspecter et de noter ses observations.

Remarques

Vérifier si l'on déroge à des pratiques de travail acceptées. Utilisez des déclarations comme : <<Un travailleur a été vu utilisant une machine sans protecteur.>> N'utilisez pas les renseignements tirés des inspections pour prendre des mesures disciplinaires.

Le U.S. National Safety Council signale quelques-unes des mauvaises pratiques de travail courantes :

- utiliser des machines ou des outils sans autorisation
- procéder à des vitesses dangereuses ou enfreindre d'autres pratiques de travail assurant la sécurité
- enlever les protecteurs ou d'autres dispositifs de sécurité, ou rendre ceux-ci inefficaces
- utiliser des outils ou des appareils défectueux ou utiliser des outils ou des appareils de façon dangereuse
- utiliser ses mains ou son corps au lieu d'outils ou de leviers de manoeuvre

- surcharger, encombrer ou négliger d'équilibrer les matériaux ou manipuler les matériaux de façon dangereuse, y compris les levages incorrects
- réparer ou régler un appareil en mouvement, sous pression ou sous tension électrique
- négliger d'utiliser, ou utiliser de façon incorrecte, l'équipement de protection individuelle ou les dispositifs de sécurité
- créer des situations dangereuses ou insalubres à cause de mauvaises pratiques d'hygiène, de l'utilisation d'air comprimé pour nettoyer les vêtements, de piètres pratiques d'entretien ou de l'usage du tabac dans les endroits où il est défendu de fumer
- se tenir ou travailler sous des charges suspendues et des échafaudages ou près de puits ou de trappes

Principes des inspections

Durant les inspections, suivez les principes de base suivants :

- Attirez l'attention sur la présence de tout danger immédiat; les autres questions peuvent attendre le moment du rapport final.

- Arrêtez l'exploitation ou décrétez un lock-out dans le cas des éléments dangereux qui ne peuvent fonctionner de façon sûre avant d'être réparés.

- Ne faites pas fonctionner l'équipement. Demandez à l'opérateur d'en faire la démonstration. Si l'opérateur ne connaît pas les dangers que comporte la pièce d'équipement qu'il fait fonctionner, il y a lieu de s'inquiéter. Ne négligez jamais une question parce que vous ne posséder pas les connaissances nécessaires pour porter un jugement précis sur l'aspect sécurité.

- Regardez en haut, en bas, derrière et à l'intérieur. Soyez méthodique et minutieux. Ne gâchez pas l'inspection en procédant à la hâte.

- Décrivez clairement chaque danger et son emplacement exact dans votre brouillon. Inscrivez sur le champ toutes vos constatations avant de les oublier. Inscrivez au fur et à mesure ce que vous examinez au cas où l'inspection serait interrompue.

- Posez des questions, mais ne perturbez pas inutilement les activités de travail, ce qui pourrait nuire à l'évaluation efficace des tâches et créer une situation qui pourrait être dangereuse.

- Analysez les conditions statiques (en position d'arrêt) et dynamiques (en mouvement) des éléments que vous inspectez. Si le fonctionnement d'une machine est arrêté, reportez l'inspection jusqu'à ce que cette machine fonctionne de nouveau.

- Discutez en groupe : <<Cette situation peut-elle provoquer un problème, un danger ou un accident compte tenu de l'équipement, du procédé ou de l'environnement?>> Déterminez les corrections ou les mesures de contrôle qui s'imposent.

- N'essayez pas de déceler tous les dangers en vous fiant seulement sur vos impressions ou en les observant durant l'inspection. Il vous faudra peut-être surveiller le fonctionnement de l'équipement pour mesurer les niveaux d'exposition aux substances chimiques, au bruit, au rayonnement ou aux agents biologiques.

- Prenez une photographie si vous ne pouvez décrire clairement une situation particulière ou en faire un croquis. Les photographies à développement instantané sont particulièrement utiles.

5. RÉDACTION DU RAPPORT

Commencez d'abord par transcrire sur le nouveau rapport toutes les questions laissées en suspens d'après le rapport précédent. Ensuite, notez les conditions dangereuses observées et les méthodes de contrôle recommandées. Inscrivez en haut de la page le service ou le secteur inspecté, la date ainsi que les noms et les titres des membres de l'équipe d'inspection. Énumérez chaque article consécutivement et donnez une classification du danger selon la méthode adoptée. On trouvera à l'annexe D un modèle de ce rapport.

Énoncez exactement ce que vous avez décelé et précisez l'emplacement. Au lieu d'inscrire <<machine non protégée>>, inscrivez <<protecteur manquant sur la poulie supérieure, tour n° 6, immeuble nord>>.

Attribuez un niveau de priorité aux dangers observés pour indiquer l'urgence de la mesure corrective requise, par exemple :

A = Danger majeur : nécessite une mesure immédiate
B = Danger grave : nécessite une mesure à court terme
C = Danger mineur : nécessite une mesure à long terme

S'il faut prendre une mesure pour corriger ou éliminer des dangers dans un lieu de travail, il faut en informer la direction de façon concise et factuelle pour qu'elle puisse comprendre et évaluer les problèmes, attribuer des priorités et prendre rapidement des décisions.

Après l'énumération de chaque danger, précisez la mesure corrective recommandée et fixez une date pour l'application de cette mesure. Chaque membre de l'équipe d'inspection doit vérifier la précision, la clarté et la complétude des remarques.

Au besoin, prenez des mesures immédiates. Si l'application de la mesure permanente prend du temps, prenez n'importe quelle mesure temporaire à votre disposition, comme interdire l'accès au secteur, poser des étiquettes sur l'équipement ou afficher des avertissements.

Un rapport d'inspection n'est efficace que dans la mesure où les résultats sont signalés promptement aux personnes ayant le pouvoir d'appliquer les recommandations. Il peut s'agir des personnes suivantes :

- superviseurs
- agent de sécurité
- directeur des services d'entretien
- membres du comité de santé et de sécurité
- directeur de la fabrication
- surintendant du lieu de travail
- président de l'entreprise

6. SUIVI/SURVEILLANCE

Analysez les renseignements obtenus à la suite des inspections régulières pour déterminer les domaines où il faut apporter immédiatement des corrections. Dégagez les tendances dans le cadre du contrôle global de l'efficacité du programme de santé et de sécurité. L'analyse des rapports d'inspection pourrait, par exemple :

- établir l'ordre de priorité des mesures correctives,
- aider à améliorer les méthodes de travail en ce qui concerne la sécurité,
- permettre de comprendre pourquoi des accidents se produisent dans certains secteurs,
- souligner le besoin de formation dans certains domaines,
- signaler les endroits et le matériel qui nécessitent une analyse plus poussée des dangers (voir la publication du CCHST P87-1F, *Analyse des dangers professionnels*).

Les membres du comité ont besoin d'une rétroaction opportune de la part de la direction. Ils doivent recevoir, avant leur prochaine réunion, un rapport sur les mesures qui seront prises. En l'absence d'une certaine forme d'intérêt de la part de la direction, les membres du comité perdront leur motivation et leur détermination à effectuer des inspections efficaces du lieu de travail. En outre, les délais de conformité indiqués dans le rapport peuvent servir pour évaluer l'engagement de la direction à l'égard des inspections du lieu de travail.

Le comité de santé et de sécurité devrait analyser l'évolution des recommandations, surtout si celles-ci se rapportent à l'éducation et à la formation des employés. Il incombe également au comité d'étudier les rapports des inspections régulières, ce qui facilitera l'application d'un programme de santé et de sécurité efficace.

7. CONCLUSION

En utilisant les techniques de planification, d'inspection, de rédaction de rapports et de suivi décrites dans le présent document, un comité paritaire de santé et de sécurité au travail peut inspecter un lieu de travail de façon efficace. Cet exercice peut accroître l'efficacité du programme global de santé et de sécurité au travail en matière de prévention de blessures et de maladies.

ANNEXE A

Modèle de plan d'étage

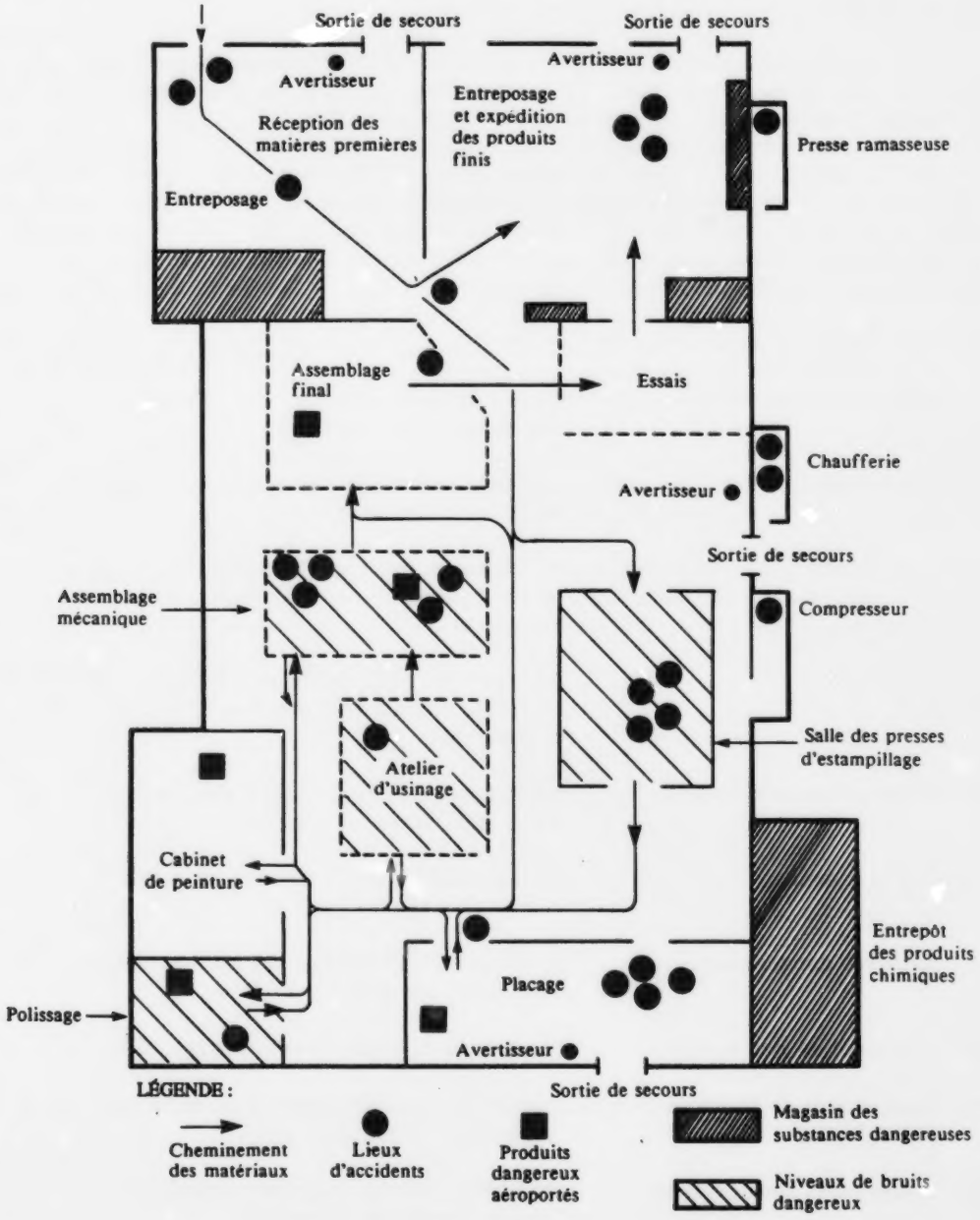

ANNEXE B

Listes de vérification

Introduction

Chaque inspecteur devrait avoir une liste de vérification sur laquelle il transcrit des notes. Plus tard, il inscrit dans le rapport d'inspection du lieu de travail les éléments qui nécessitent une mesure corrective.

Il existe différents types de listes de vérification. Les deux exemples présentés ne contiennent pas tous les éléments possibles. La meilleure liste de vérification pour votre lieu de travail est celle qui a été établie en fonction de vos besoins particuliers. Peu importe la formule choisie, prévoyez un espace pour les signatures des inspecteurs et la date.

Éléments à inclure dans la liste de vérification

1. Environnement	poussières, gaz, vapeurs, vaporisations, éclairage, bruit, ventilation
2. Immeubles	fenêtres, portes, planchers, escaliers, toits, murs, élévateurs
3. Contenants	boîtes à ordures, récipients à rebuts, barils, bonbonnes, bouteilles de gaz, boîtes de solvant
4. Électricité	interrupteurs, fils, prises de courant, raccords, mises à la terre, raccordements, disjoncteurs
5. Équipement anti-incendie	extincteurs, boyaux, prises d'eau, gicleurs d'incendie, accès à l'équipement
6. Outils à main	clés, tournevis, outils électriques, outils à charge propulsive
7. Matières dangereuses	produits inflammables, explosifs, acides, caustiques, toxiques
8. Manutention des matériaux	transporteurs, grues, monte-charge, silos
9. Équipement de protection individuelle	casques de sécurité, lunettes de sécurité, respirateurs, masques à gaz
10. Équipement sous pression	chaudières, cuves, réservoirs, canalisations, boyaux, couplages, soupapes

11. Équipement de production	laminoirs, façonneuses, fraises, perforatrices, presses, tours
12. Équipement de soutien	échelles, échafaudages, plates-formes, passerelles, échafaudages
13. Équipement mécanique	machines, moteurs électriques, compresseurs
14. Entreposage	crémaillères, boîtes, tablettes, armoires, placards, cours, planchers
15. Passages et chaussées	couloirs, rampes, quais, passages pour véhicules
16. Protecteurs	couvercles d'engrenage, poulies, écrans de courroies, postes de travail, protecteurs, garde-fous, transmissions, chaînes
17. Dispositifs de sécurité	valves, interrupteurs d'urgence, coupures, systèmes d'avertissement, interrupteurs à maximum, miroirs, sirènes, écritaux
18. Commandes	interrupteurs de démarrage, mécanismes de direction, commandes de vitesse, commandes de manoeuvre
19. Dispositifs de levage	poignées, boulons à oeil, crochets de levage, chaînes, cordes, élingues
20. Installations sanitaires et de premiers soins	fontaines, salles de toilettes, douches de sécurité, bains oculaires, fournitures de premiers soins

Liste de vérification d'un bureau

DATE : _____ INSPECTEURS :_____

_____

✓ satisfaisant (X) mesures requises

	EMPLACEMENT	ÉTAT	COMMENTAIRES
TABLEAUX D'AFFICHAGE ET ÉCRITEAUX Sont-ils propres et lisibles? Le matériel est-il changé fréquemment?			
PLANCHERS Y a-t-il des matériaux éparpillés, des débris, des moquettes usées? Les planchers sont-ils glissants, huileux ou mouillés?			
ESCALIERS ET COULOIRS Sont-ils propres et non encombrés? L'éclairage est-il approprié? Les couloirs sont-ils bien indiqués et en vue?			
ÉQUIPEMENT Les protecteurs, les écrans et les amortisseurs de bruit sont-ils en place et efficaces? Le mobilier est-il sans danger? ▪ fauteuils usés ou mal conçus ▪ bords tranchants sur les bureaux et les classeurs ▪ mauvaise conception ergonomique (élévation du clavier, réglage du fauteuil) ▪ surpeuplement Les échelles sont-elles sûres, bien entretenues et fixées convenablement?			
ÉQUIPEMENT DE SECOURS L'équipement de lutte contre les incendies est-il vérifié régulièrement? L'équipement de lutte contre les incendies convient-il au genre d'incendie qui peut survenir? L'éclairage d'urgence est-il en place et vérifié régulièrement?			

EMPLACEMENT	ÉTAT	COMMENTAIRES

IMMEUBLES

Les immeubles sont-ils conformes aux normes concernant l'utilisation, l'occupation, les services et les installations de plomberie?

La conception des structures suivantes assure-t-elle la sécurité?

- portes tournantes
- ouvertures dans les planchers et les murs
- échelles, escaliers et rampes
- garde-fous

Les matériaux sont-ils entreposés de façon sûre?

SYSTÈME DE VENTILATION

Le taux de renouvellement de l'air correspond-il aux normes établies?

Le système est-il protégé contre des sources de contamination (amiante, micro-organismes, poussière, fumée)?

Le taux d'humidité est-il conforme aux normes?

Le système d'aération élimine-t-il la fumée et les vapeurs?

SUBSTANCES DANGEREUSES

Les substances dangereuses ont-elles toutes été identifiées?

- propriétés chimiques, physiques et biologiques
- effets nocifs pour la santé
- niveaux d'exposition pour les travailleurs
- bonnes méthodes de manutention

Des tests ont-ils été effectués par des personnes compétentes?

Les membres du comité mixte ont-ils tous été informés des résultats des tests?

A-t-on demandé des substances de remplacement?

Les substances dangereuses sont-elles étiquetées de façon appropriée?

INSTALLATIONS SANITAIRES

Les salles de toilettes et les aires réservées à la préparation des repas sont-elles propres?

Les installations suivantes sont-elles adéquates?

- toilettes
- douches
- postes d'eau potable
- entreposage des vêtements
- vestiaires
- installations sur le terrain
- cafétérias

A-t-on prévu des mesures pour empêcher la propagation des maladies?

SÉCURITÉ

La conception des entrées et des sorties assure-t-elle la sécurité personnelle des travailleurs la nuit?

A-t-on prévu des mesures d'urgence en cas d'évacuation, d'incendie, d'alerte à la bombe?

ÉCLAIRAGE

Les réverbères sont-ils propres?

Manque-t-il des ampoules?

Y a-t-il des aires sombres?

ENTREPOSAGE DU MATÉRIEL

Les matériaux sont-ils empilés d'une manière ordonnée et sans danger?

Les passages et les secteurs de travail sont-ils libres et sans obstruction?

EMPLACEMENT	ÉTAT	COMMENTAIRES

EMPLACEMENT	ÉTAT	COMMENTAIRES

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Fait-on un usage fréquent des rallonges?

Les fils électriques et les fils du téléphone sont-ils exposés dans les endroits où passent les employés?

Les machines sont-elles protégées de façon appropriée?

Les fils électriques sont-ils dissimulés de façon appropriée?

L'équipement comporte-t-il des saillies métalliques?

Les appareils d'éclairage sur les murs et les plafonds sont-ils fixés de façon sûre?

Les papiers et les déchets sont-ils éliminés de façon appropriée?

Les tiroirs des bureaux et des classeurs sont-ils fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés?

Les accessoires de bureau sont-ils gardés dans un endroit sûr?

Y a-t-il des matériaux empilés sur les bureaux ou les classeurs?

Les tiroirs des classeurs sont-ils surchargés?

Les corbeilles à papier et les tabourets sont-ils placés dans des endroits où l'on pourrait trébucher?

Liste de vérification - Fabrication

DATE : _____ INSPECTEURS :_____

_____

✓ satisfaisant (X) mesures requises

EMPLACEMENT	ÉTAT	COMMENTAIRES

FORMATION

Chaque personne affectée à une nouvelle tâche reçoit-elle une formation?

La formation initiale comprend-elle une analyse approfondie des dangers et des accidents liés au travail?

Les instructions concernant l'utilisation de l'équipement de protection individuelle sont-elles transmises de façon satisfaisante?

Les travailleurs reçoivent-ils une formation concernant l'utilisation de l'équipement d'urgence?

Les travailleurs sont-ils informés des modalités relatives au droit de refuser?

CONDITIONS ATMOSPHÉRIQUES

A-t-on prévu des ressources pour faire face à des ambiances très chaudes ou très froides (eau potable, gants doublés, bottes isolantes)?

Les vêtements de pluie fournis sont-ils confortables et suffisamment légers pour ne pas constituer un danger?

Les surfaces de travail et les surfaces de prise sont-elles sans danger lorsqu'elles sont mouillées?

Les travailleurs connaissent-ils les symptômes des crampes de chaleur, de l'insolation?

EMPLACEMENT	ÉTAT	COMMENTAIRES

PROCÉDÉS DE TRAVAIL

Les tâches répétitives sont-elles échelonnées de façon appropriée et réduites le plus possible?

Les membres du comité mixte ont-ils accès aux fiches techniques sur la sécurité des substances?

Les travailleurs sont-ils avisés (par des écriteaux et des étiquettes portant la mention <<Danger>>)?

Tous les camions, chariots élévateurs à fourche et autre équipement ont-ils été inspectés et entretenus?

Les modalités d'arrêt d'exploitation sont-elles respectées?

Le système d'aération fonctionne-t-il comme il faut?

Les capots d'aspiration de fumée et de poussière sont-ils bien ajustés?

LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Un plan d'urgence précis en cas d'incendie est-il affiché dans chaque aire de travail?

Ce plan est-il connu de tous les travailleurs?

Organise-t-on régulièrement des exercices d'évacuation?

Les extincteurs conviennent-ils au genre d'incendie qui peut se produire dans le secteur?

Le nombre d'extincteurs est-il suffisant?

L'emplacement des extincteurs est-il indiqué clairement?

Les extincteurs sont-ils installés comme il faut et facilement accessibles?

Les extincteurs sont-ils tous complètement chargés et en état de fonctionner?

Les extincteurs spéciaux sont-ils clairement marqués?

	EMPLACEMENT	ÉTAT	COMMENTAIRES
SORTIES			
Le nombre des sorties est-il suffisant pour permettre une évacuation rapide?			
Les employés ont-ils facilement accès aux sorties?			
Les sorties sont-elles déverrouillées?			
Les sorties sont-elles clairement indiquées?			
Les sorties et les voies de secours sont-elles munies d'un système d'éclairage d'urgence?			
ENTREPOSAGE ET EXPÉDITION			
Les plates-formes, les butoirs, les escaliers et les marches sont-ils en bonne condition?			
Les appareils d'éclairage sont-ils en bonne condition?			
Les aires de travail sont-elles propres et bien entretenues?			
Les matériaux entreposés sont-ils bien empilés et bien espacés?			
Les outils sont-ils rangés à leur place?			
A-t-on prévu des contenants de métal pour les chiffons huileux et les déchets?			
Y a-t-il des déversements ou des fuites d'huile sur les planchers?			
Dispose-t-on d'un absorbant approprié pour nettoyer les déversements et les fuites?			
Les produits de la catégorie I sont-ils tous entreposés dans des immeubles approuvés de la catégorie I ou à l'extérieur de l'entrepôt?			

EMPLACEMENT	ÉTAT	COMMENTAIRES

RAMPES DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT

Les marches, les garde-fous et les rampes escamotables sur les plates-formes surélevées sont-ils en bonne condition?

La tuyauterie et l'équipement en ligne sont-ils en bon état et sans fuite?

Les bras de chargement fonctionnent-ils de façon satisfaisante?

Les clapets de remplissage à deux étages submergés fonctionnent-ils de façon appropriée?

Les raccords et les câbles de mise à la terre sont-ils en bon état?

Les raccordements sont-ils serrés et solides? Les fils, les boîtes de dérivation, etc. sont-ils en bon état général (inspection visuelle)?

ÉCLAIRAGE

Le niveau d'éclairage est-il suffisant pour assurer l'exécution du travail d'une manière sûre et confortable?

L'éclairage produit-il des reflets sur les surfaces de travail, les TEV et les claviers?

Le système d'éclairage d'urgence est-il adéquat et vérifié régulièrement?

PROTECTEURS DE MACHINE

Les parties mécaniques dangereuses sont-elles toutes munies d'un protecteur adéquat?

Les protecteurs de machine sont-ils conformes aux normes?

Les modalités d'arrêt des opérations sont-elles appliquées lorsque l'on procède à l'entretien des machines sans les protecteurs?

ÉLECTRICITÉ

Le fonctionnement, l'utilisation, les réparations et l'entretien sont-ils conformes au Code canadien de l'électricité?

Les machines sont-elles toutes mises à la terre de façon appropriée?

Les outils à main portatifs sont-ils mis à la terre ou munis d'un isolateur double?

Les boîtes de dérivation sont-elles fermées?

Y a-t-il des rallonges dans les couloirs où la circulation intense peut les abîmer?

Les rallonges sont-elles utilisées de façon permanente?

OUTILS ET MACHINERIE

Les manuels des fabricants sont-ils disponibles pour tous les outils et toute la machinerie?

Les outils à moteur sont-ils conformes aux normes?

La conception des outils convient-elle aux employés?

Les outils défectueux sont-ils étiquetés et retirés du service dans le cadre d'un programme d'entretien régulier?

Les outils et l'équipement sont-ils utilisés de façon à év..er les dangers électriques?

Les travailleurs reçoivent-ils une formation appropriée concernant l'utilisation sûre des outils et de la machinerie?

ESPACES FERMÉS

Existe-t-il des méthodes adéquates d'entrée et de sortie?

A-t-on prévu des plans d'urgence et de sauvetage (ex. surveillants formés en sécurité)?

EMPLACEMENT	ÉTAT	COMMENTAIRES

CCOHS-CCHST

EMPLACEMENT	ÉTAT	COMMENTAIRES

ENTRETIEN

L'aire de travail est-elle propre et en ordre?

Y a-t-il des clous saillants, des échardes, des trous et des planches mal ajustées sur les planchers?

Y a-t-il des obstacles dans les couloirs et les passages?

Les couloirs et les passages permanents sont-ils clairement indiqués?

A-t-on prévu des couvercles pour les puits, les réservoirs et les fossés ouverts?

OUVERTURES DANS LES PLANCHERS ET LES MURS

Les goyaux et les ouvertures de porte sont-ils protégés par un garde-fou?

Les ouvertures temporaires dans les planchers sont-elles protégées par un garde-fou ordinaire ou quelqu'un est-il constamment en poste?

DISPOSITIFS DE LEVAGE

Les dispositifs de levage sont-ils utilisés seulement selon leur capacité?

La charge nominale est-elle indiquée sur l'équipement?

Les dispositifs sont-ils inspectés, vérifiés et entretenus régulièrement?

Les dispositifs sont-ils du type homme mort?

Les opérateurs ont-ils reçu une formation?

NIVEAU DE BRUIT

Procède-t-on régulièrement à des vérifications du niveau de bruit?

Les travailleurs ont-ils accès à des protecteurs d'oreille?

CCOHS-CCHST

CONSTRUCTIONS TEMPORAIRES

Utilise-t-on des constructions temporaires seulement lorsqu'il est impossible d'utiliser des constructions permanentes?

Les excavations sont-elles étayées de façon appropriée et sans gros objets (roches, etc.) sur les rebords?

INSTALLATIONS DES EMPLOYÉS

Les installations sont-elles propres et saines?

Les installations sont-elles en bon état?

La cafétéria est-elle située loin des substances chimiques toxiques?

SERVICE DE SANTÉ ET PREMIERS SOINS

Y a-t-il un hôpital ou un service de santé à proximité?

Y a-t-il des employés formés en premiers soins pendant chaque quart de travail?

Y a-t-il des fournitures de premiers soins approuvées par un médecin?

Les fournitures de premiers soins sont-elles remplacées à mesure qu'elles sont utilisées?

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

L'équipement requis est-il fournis, entretenu et utilisé?

L'équipement répond-il aux exigences?

L'équipement est-il fiable?

L'équipement de protection individuelle est-il utilisé seulement lorsqu'il est impossible d'éliminer ou de contrôler les produits ou les procédés dangereux?

A-t-on affiché des écriteaux d'avertissement bien en vue dans tous les secteurs présentant un risque?

EMPLACEMENT	ÉTAT	COMMENTAIRES

EMPLACEMENT	ÉTAT	COMMENTAIRES

MANUTENTION ET ENTREPOSAGE DES MATÉRIAUX

Y a-t-il un espace de dégagement sûr pour le passage de l'équipement dans les couloirs et les portes?

Le matériel entreposé est-il stable et bien arrimé?

Les aires d'entreposage sont-elles protégées contre les risques de renversement?

Les chariots élévateurs à fourche sont-ils utilisés uniquement par des opérateurs formés?

Le chargement des piles électriques est-il exécuté seulement dans les endroits réservés à cet effet?

Utilise-t-on des plaques de fixation pour faire le chargement ou le déchargement des quais aux camions ou des quais aux wagons de chemin de fer?

Utilise-t-on pour les voies de garage les dispositifs d'avertissement et les écriteaux nécessaires?

Les spécifications des charges maximales concernant les rayonnages, les planchers et les toits sont-elles affichées?

Le chargement des crémaillères et des plates-formes est-il conforme aux limites de capacité?

Les chaînes de levage, les cordes et les élingues sont-elles appropriées aux charges et marquées en conséquence?

Les élingues sont-elles inspectées tous les jours avant d'être utilisées?

Soumet-on avant l'usage toutes les nouvelles élingues en acier allié et les élingues réparées ou remises à neuf, à un essai de surcharge?

	EMPLACEMENT	ÉTAT	COMMENTAIRES
MANUTENTION ET ENTREPOSAGE DES MATÉRIAUX (suite) Les palettes et les patins sont-ils appropriés et inspectés? Le personnel utilise-t-il les techniques de levage appropriées? Les dimensions et l'état des contenants sont-ils dangereux pour les travailleurs? Utilise-t-on de façon appropriée les élévateurs, les monte-charge, les convoyeurs, les presses ramasseuses, etc. avec les signaux et les indicateurs de direction qui conviennent?			

ANNEXE C

Sommaire des renseignements nécessaires

1. Plans de base indiquant l'emplacement de l'équipement et du matériel utilisé
2. Déroulement des opérations
3. Renseignements sur les substances chimiques
4. Aires d'entreposage
5. Taille de l'effectif, postes de travail et supervision
6. Règlements de l'entreprise
7. Méthodes de travail et saines pratiques de travail
8. Cahier des charges des fabricants
9. Équipement de protection individuelle (EPI)
10. Mesures de contrôle techniques
11. Marches à suivre en cas d'urgence : incendie, premiers soins et sauvetage
12. Rapports d'accidents et d'enquêtes
13. Rapports ou plaintes des travailleurs à l'égard de certains dangers au travail
14. Recommandations du comité de santé et de sécurité
15. Résultats des inspections antérieures
16. Rapports, procédés et calendrier d'entretien
17. Rapports d'inspections régulières et autres vérifications externes (assurance, spécialiste d'entreprise)
18. Rapports de surveillance (niveaux des risques chimiques, physiques ou biologiques)
19. Rapports sur des conditions d'exploitation inhabituelles
20. Nom des membres du comité d'inspection et des spécialistes collaborateurs

ANNEXE D

Rapport d'inspection du lieu de travail

Lieu de l'inspection :_____ Date de l'inspection :_____

Services ou secteurs inspectés :_____ Heure de l'inspection :_____

Remarques					Suivi		
Article et emplacement de l'article	Dangers relevés	Nouvel article oui/non		Priorité A/B/C	Mesure recommandée	Responsable	Mesure prise	Date

Copies à : _____ Inspecteur : _____

_____ _____

_____ _____

LECTURES SUPPLÉMENTAIRES

A practical guide to workplace inspections : a practical guide to conducting effective workplace inspections for safety and health. Toronto: Industrial Accident Prevention Association, 1985.

Accident prevention manual for industrial operations. Vol. 1, Administration and programs. P.M. Laing, project ed. 9th Edition. Chicago, IL: National Safety Council, 1988. p. 69-99.

Alcock, P.A. Safety inspections: the detection of hazards at work. London, Eng.: H.K. Levis & Co. Ltd., 1982.

Basic accident control course for supervisors. Edmonton: Alberta Workers' Health, Safety and Compensation, Occupational Health and Safety Division.

Facility Inspection. Houston, TX: International Safety Academy.

Fédération du travail de l'Ontario. Occupational health and safety: a training manual. Toronto: Copp Clark Pitman, 1982.

Guide d'inspection de santé - sécurité en milieu de travail. Ottawa : Alliance de la Fonction publique du Canada, 1986.

International Loss Control Institute. Physical conditions guide for inspections. Loganville, GA: Institute Press, 1980.

L'inspection des lieux de travail : un guide à l'intention des débutants. Ottawa : Travail Canada, 1986.

Manitoba Workplace Safety and Health Division education program. Manitoba: Environnement et sécurité et hygiène du travail, 1987.

Supervisors safety manual: better production without injury and waste from accidents. 5th Edition. Chicago, IL: National Safety Council, 1984. p. 148-163.

CCOHS-CCHST